



**Mairie
d'ESCAUDŒUVRES**

59161 – BP N° 13

Tél : 03.27.72.70.70

Fax : 03.27.72.70.92

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MARDI 20 DECEMBRE 2011 A 19 HEURES

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du jeudi 13 décembre 2011, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice ÉGO, Maire.

Étaient Présents : MM. ÉGO Patrice – LEFEBVRE Guy – MORY Nicole – MORCHOISNE Maurice – RICHEZ Annick – VALEZ Anne-Sophie – DOMISE PAGNEN Gérard – DHAUSSY Marie Thérèse – DERICKXSEN Thérèse – MONNIER Jeannine – CARDON Raymond – THELLIEZ Jean-Marc – LEMAIRE Claude – PIGOT Raymond – BRASSART Marie-Josée – PEREIRA Fabienne – JOURDAIN David – COLAU Johann – DE SOUSA José – VANDEVILLE Jean Pierre – CACHEUX Guy.

Formant la majorité en exercice,

Absents excusés ayant donné procuration : MM. PLATEAU André – GAY Joëlle.

Absents excusés : MM. COQUEREL Alain – DESPIERRE Claudine – LEROY Isabelle.

Absente : Mlle BARATA RODRIGUES Wendy.

Madame MORY Nicole a été élue Secrétaire de séance.

1. Révision du PLU – Choix du Bureau d'Études

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission municipale d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 9 décembre 2011 à 14 heures pour procéder à l'analyse des offres remises par trois bureaux d'études pour la réalisation des opérations de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Trois bureaux d'études ont répondu à la consultation :

L'Agence URBANITES	5 rue Emile Zola 80000 AMIENS	14750.00 euros HT
Le Cabinet ROUX	13 Rue Marc Sangnier 80000 AMIENS	18700.00 euros HT
Le Cabinet Caron	74 Boulevard de la Liberté 59400 CAMBRAI	19000.00 euros HT

Après avoir procédé à la vérification des offres, la commission municipale d'appel d'offres a décidé de retenir le Bureau d'Études URBANITES qui est le moins disant pour réaliser les opérations de révision du PLU.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Guy Lefebvre, Adjoint à l'urbanisme.

Monsieur Lefebvre : « je ne vais pas de nouveau vous réexpliquer ce que nous avons déjà vu lors de la dernière réunion du conseil municipal le 15 décembre 2011 ». Nous avons évoqué point par point les raisons qui nous amènent à devoir réviser notre Plan Local d'Urbanisme.

Cette révision justifie donc la consultation qui a été menée pour choisir un nouveau bureau d'études qui aura en charge de mener à bien cette opération de révision. La commission municipale d'appel d'offres a porté son choix sur l'Agence Urbanités qui est la moins disante. Toutefois, une des deux urbanistes est Madame Cathy Brelin que nous connaissons bien car elle s'occupait de l'urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Cambrai ; elle a, à ce titre, suivi les travaux d'élaboration de notre PLU, c'est quelqu'un de très compétent en qui on peut avoir toute confiance.

Monsieur José De Sousa, conseiller municipal intervient : « la différence c'est quand même important, c'est 5 000 euros entre l'agence Urbanités et le Cabinet Caron Briffaut. La différence est de près de 5 000 euros soit ¼ c'est quand même important sur des coûts aussi modiques ».

Monsieur le Maire précise que les candidats ont remis leur offre en toute connaissance. Le dossier de consultation était rigoureusement identique pour chaque candidat.

Monsieur Jean Pierre Vandeville, Conseiller Municipal demande s'il sera informé des modifications ?.

Monsieur le Maire : « La commission d'élaboration du PLU et la commission d'urbanisme vont de nouveau se réunir et travailler sur la révision. Vous avez participé assidument aux réunions de travail lors de l'élaboration, vous allez être à nouveau sollicité pour mener à bien cette révision ».

La durée de la révision sera d'approximativement un an. Monsieur le Maire demande ensuite au conseil municipal de se prononcer pour valider ce choix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 1 abstention de Monsieur José DE SOUSA José,

- désigne l'Agence URBANITES - 5 rue Emile Zola - 80 000 AMIENS pour réaliser la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Escaudœuvres.
- autorise son Maire à signer les pièces du contrat d'engagement à passer avec l'Agence URBANITES pour un montant hors taxes de 14 750 euros.
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2012.

2. Aménagements de sécurité rue du 11 novembre et de l'Épinette – Choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission municipale d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 9 décembre 2011 à 14 heures afin de procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres reçues dans le cadre de la consultation menée, conformément aux dispositions du code des marchés publics, afin de choisir un bureau d'ingénierie chargé d'assurer la conception et la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de sécurité rues du 11 Novembre et de l'Épinette.

Trois bureaux d'ingénierie ont répondu à la consultation :

-Bureau d'études DELVAUX	7 chemin de Croix - 59530 LE QUESNOY	4 200,00 euros Hors Taxes
-FL ingénierie	66 A rue Saint Georges - 59400 CAMBRAI	3 990,00 euros Hors Taxes
-CIBLE VRD	6 digue du Canal - 59241 MASNIERES	3 600,00 euros Hors Taxes

Après avoir procédé à la vérification des offres, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir le bureau d'ingénierie CIBLE VRD qui est le moins disant pour assurer la conception et la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de sécurité rue du 11 novembre et de l'Épinette.

Monsieur le Maire indique que les riverains des rues du 11 novembre, de l'Épinette, de Bouchain et du quartier Tisserin ont été invités à assister à une réunion d'information qui s'est tenue la semaine dernière à la Médiathèque. Le bureau d'études a présenté les projets de travaux d'aménagements de sécurité chacun a pu s'exprimer sur les projets présentés.

Nous allons distribuer aux riverains des documents (plans papiers). Les gens qui souhaitent des aménagements particuliers ou des aménagements collectifs pourront nous en faire part. Les commissions des travaux et de l'urbanisme examineront les demandes. Le conseil municipal validera ensuite les projets d'aménagements de sécurité pour pouvoir engager la phase de réalisation.

Pour résumer, la rue de l'Épinette verrait l'implantation d'un feu intelligent limitant la vitesse à 30 km/h, au-delà cette vitesse le feu se met automatiquement au rouge. Un radar fixe pourrait être installé pour flasher les contrevenants. La rue du 11 novembre pourrait faire l'objet d'aménagements du même type que ceux existant rue de Genève à Cambrai, complétés éventuellement par un feu tricolore intelligent.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer pour valider ce choix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne CIBLE VRD 6 digue du Canal – 59241 MASNIERES pour assurer la conception et la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de sécurité rues du 11 novembre et de l'Épinette.
- Autorise son maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre à passer avec CIBLE VRD pour un montant hors taxes de 3 600.00 euros.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2012.

3. Travaux de mise en conformité de la Salle Polyvalente – Choix d'un Bureau de contrôle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission municipale d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 9 décembre 2011 à 14 heures afin de procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres reçues dans le cadre de la consultation menée, conformément aux dispositions du code des marchés publics, afin de choisir un bureau de contrôle chargé d'assurer le contrôle technique et la coordination SPS des travaux de mise en conformité de la salle polyvalente.

Trois bureaux de contrôle ont répondu à la consultation et ont remis une offre :

- VERITAS Nord Pas-de-Calais Picardie Parc d'Activités de l'Aérodrome ouest - BP 20005
59328 VALENCIENNES Cedex 7 845,00 euros Hors Taxes
- SOCOTEC Agence de Valenciennes Parc d'Activités de l'Aérodrome ouest - 1 rue Louis Dunant - Bât. 4
59328 VALENCIENNES Cedex 9 400,00 euros Hors Taxes
- APAVE Nord-Ouest Valenciennes Techno centre 132 av. du Faubourg de Cambrai - BP 12
59312 VALENCIENNES Cedex 9 6 960,00 euros Hors Taxes

Après avoir procédé à la vérification des offres, la commission municipale d'appel d'offres a décidé de retenir l'APAVE qui est le moins disant pour assurer la mission du contrôle technique et de coordination des travaux de mise en conformité de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire indique que l'Apave a pour mission d'assurer le suivi des travaux qui vont être réalisés et de veiller à leur conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer pour valider ce choix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité 2 abstentions du groupe Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres

- désigne l'APAVE Nord-Ouest Valenciennes Techno centre - 132 av. du Faubourg de Cambrai - BP 12 - 59312 VALENCIENNES Cedex 9 pour assurer le contrôle technique et la coordination SPS des travaux de mise en conformité de la salle polyvalente.
- autorise son Maire à signer la convention de mission à passer avec l'APAVE pour un montant total de 6 960,00 euros hors taxes se décomposant comme suit :
 - mission LP + LE + SEI 4 300,00 euros Hors Taxes
 - coordination SPS 2 660,00 euros Hors Taxes.
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2012.

4. Exécution du budget 2011 – Décision modificative n°2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que jusqu'à présent les factures payées aux associations ARIL et SMS pour la mise à disposition de personnels étaient imputées en dépenses à l'article 6042 (Autres prestations de services).

Monsieur Vincent HODENT Trésorier Municipal nous demande d'imputer ces dépenses au chapitre 012 Charges de personnel à l'article 6218 Autre personnel extérieur. Il y a donc lieu de transférer des crédits du compte 6042 au compte 6218.

D'autre part, il s'avère également nécessaire de procéder à un petit ajustement à l'article 6611 intérêts des emprunts.

Monsieur le Maire propose de modifier le budget primitif de la manière suivante :

Article 6042 (autres prestations de services)	- 84000.00 euros
Article 6558 (Autres contributions obligatoires)	- 9000.00 euros
Article 6714 (Bourses et prix)	- 3900.00 euros
Article 6218 (Autre personnel extérieur)	+ 93000.00 euros
Article 6611 (Intérêts des emprunts)	+3900.00 euros

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Gérard Domise, Adjoint aux finances. Monsieur Gérard Domise indique que l'exercice budgétaire 2011 est achevé et comme à chaque fin d'exercice budgétaire il s'avère nécessaire d'ajuster des crédits votés lors du budget primitif et qui s'avèrent légèrement insuffisants pour couvrir les dépenses réalisées. Ce sont là des adaptations mineures à apporter au budget qui sont inévitables. On ne peut en effet pas prévoir à quelques centaines d'euros près les dépenses qui ont été réalisées au cours de l'année écoulée. Ceci étant, cela ne change en rien le montant total des dépenses et des recettes prévues.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur ces quelques ajustements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité 1 abstention de Monsieur José de Sousa 1 voix contre de Monsieur Jean Pierre Vandeville

- Adopte la modification à apporter au budget primitif 2011 telle que proposée

5. Travaux d'aménagements de Sécurité rue du 11 novembre – Demande de subvention auprès du Conseil Général du Nord au titre de la répartition du produit des amendes de police

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'avant-projet des travaux d'aménagement de sécurité rue du 11 novembre établi par CIBLE VRD fait apparaître un coût prévisionnel Hors Taxes 32 583,00 euros. Il indique que ces travaux d'aménagement peuvent faire l'objet d'une subvention du Conseil Général du Nord au titre du produit des amendes de police. 4e priorité : aménagement d'entrée et de traverse d'agglomération destiné à modérer la vitesse et améliorer la sécurité de la circulation. Les travaux prévus dans la rue du 11 novembre entrent parfaitement dans ces critères.

Monsieur le Maire précise que pour la répartition 2010, une subvention plafonnée à 20 000,00 euros pouvait être attribuée pour ce type d'opération au taux de 75 % de la dépense Hors Taxes. Il précise également que les travaux projetés seront réalisés dans le courant du second semestre 2012 après l'obtention de la subvention.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal se prononcer pour solliciter auprès du Conseil Général du Nord une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police destiné à financer les travaux d'aménagement de sécurité rue du 11 novembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de solliciter du Conseil Général du Nord une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police afin de financer les travaux d'aménagement de sécurité rue du 11 novembre
- précise que les travaux seront réalisés après l'obtention de la subvention
- dit que la recette sera inscrite au compte 1342 du budget 2012.

6. Travaux d'aménagements de Sécurité rue de l'Épinette – Demande de subvention auprès du Conseil Général du Nord au titre de la répartition du produit des amendes de police

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'avant-projet des travaux d'aménagement de sécurité rue de l'Épinette établi par CIBLE VRD fait apparaître un coût prévisionnel de 34 150,00 euros. Il indique que ces travaux d'aménagement peuvent faire l'objet d'une subvention du Conseil Général du Nord au titre du produit des amendes de police. 4e priorité : aménagement d'entrée et de traverse d'agglomération destiné à modérer la vitesse et améliorer la sécurité de circulation.

Les travaux prévus dans la rue de l'Épinette entrent parfaitement dans ces critères. Monsieur le Maire précise que pour la répartition 2010, une subvention plafonnée à 20 000 euros pouvait être attribuée pour ce type d'opération au taux de 75 % de la dépense Hors Taxes. Il précise également que les travaux projetés seront réalisés dans le courant du second semestre 2012 après l'obtention de ces subventions.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal se prononcer pour solliciter auprès du Conseil Général du Nord une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police destiné à financer les travaux d'aménagement de sécurité rue de l'Épinette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de solliciter du Conseil Général du Nord une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police afin de financer les travaux d'aménagement de sécurité rue de l'Épinette
- précise que les travaux seront réalisés après l'obtention de la subvention
- dit que la recette sera inscrite au compte 1342 du budget 2012.

7. Travaux de réfection de la pelouse du terrain de hockey – Demande de subvention auprès du Ministère de la Jeunesse des Sports et de la vie associative au titre du Fonds National pour le développement du Sport, du Conseil Régional Nord Pas de Calais, du Conseil Général du Nord, de la Fédération Française de Hockey

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le terrain synthétique de stade Ludovic Ségard est très dégradé. Il nécessite une réfection complète : terrain et abords.

L'avant projet des travaux de remise à neuf fait apparaître une dépense prévisionnelle de 993 994,45 euros Hors Taxes. La municipalité n'a pas les moyens d'autofinancer la réalisation de tels travaux c'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention auprès du ministère de la jeunesse, des sports et la vie associative au titre du Fonds National pour le développement du sport, de Monsieur le Président du Conseil Régional Nord Pas de Calais, de Monsieur le Président du Conseil Général du Nord, de Monsieur le Président de la Fédération Française de Hockey.

Monsieur le Maire rappelle que la moquette synthétique actuelle a été posée il y a une dizaine d'années par les services municipaux. Elle n'est pas sous garantie parce que réalisée par la municipalité. Si cette moquette avait été posée par une entreprise spécialisée la garantie aurait été de 20 ans.

Monsieur José de Sousa, conseiller municipal demande « le projet de nouveau terrain c'est bien 1 million d'euros ».

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Gérard Domise, Adjoint au maire et par ailleurs trésorier du club de hockey.

Monsieur Gérard Domise « nous avons un terrain de hockey en gazon. En 1999, la municipalité a décidé de refaire le terrain parce que l'équipe une était montée de division et devait évoluer sur un terrain synthétique sablé. L'ancien maire a donc fait faire les travaux de pose d'un terrain synthétique par les services techniques. Il l'a fait avec les moyens qu'il avait. Le terrain en gazon a donc été remblayé en partie ; des problèmes sont apparus car sous le terrain en gazon, il y avait beaucoup de souches d'arbres dans le remblai. Ces souches d'arbres se sont décomposées, ont pourri, et l'on peut se rendre compte que le terrain synthétique est aujourd'hui une véritable tôle ondulée. L'an dernier, la fédération de Hockey nous avait fait la remarque de cette détérioration. Elle nous a prévenu qu'à terme si le terrain n'était pas refait et homologué, les équipes ne pourraient plus jouer dessus. Il faudra alors au club trouver un terrain de substitution. Nous en sommes là ! La moquette synthétique en elle-même n'est pas trop dégradée. C'est le support qui est complètement à refaire. D'autre part, il faut noter que nous avons aujourd'hui trois équipes qui jouent en division nationale et les dimensions du terrain réglementaire ne sont plus les mêmes. La main courante n'est plus réglementaire. Nous n'avons pas non plus la luminosité requise (50 lux) pour l'éclairage artificiel permettant de jouer en nocturne. Le prix estimatif des travaux a été établi par une société réalisant ce genre de travaux. Cela nous a permis d'avoir une estimation du coût pour solliciter des subventions de toutes parts.

Ces travaux ne pourront être réalisés que si l'Etat, la fédération et les collectivités territoriales : conseil général du Nord et Région nous aident. Le montant cumulé des subventions peut atteindre 70-80% du montant hors taxe.

En tout état de cause ces travaux ne pourront se faire qu'à la condition d'obtenir ces aides financières. Le conseil municipal sera bien entendu tenu informé de l'évolution de ces demandes.

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur ces demandes de subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de solliciter auprès de ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative au titre du Fonds National pour le développement du Sport, de Monsieur le Président du Conseil Régional Nord Pas de Calais, de Monsieur le Président du Conseil Général du Nord, de Monsieur le Président de la Fédération Française de Hockey une subvention destinée à financer en partie les travaux de réfection du terrain de hockey du stade Ludovic Ségard.
- S'engage à ne pas démarrer les travaux avant l'octroi des subventions sollicitées.
- Dit que les recettes seront inscrites au budget.

8. Instauration du Droit de Prémption Urbain en application de l'article L211-1 du Code de l'urbanisme – Modificatif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 6 novembre 2008, le conseil municipal a instauré le droit de préemption urbain en application de l'article L. 211-1 du Code de l'Urbanisme dans la mesure où la commune était dotée d'un plan d'occupation des sols (POS) approuvé et rendu public.

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 28 juin 2011 rendu public et opposable depuis le 29 juillet 2011. Il se substitue depuis cette date au POS. Il y a donc lieu de modifier le droit de préemption urbain qui s'applique désormais au PLU.

Monsieur le Maire indique d'autre part que le Conseil Municipal doit préciser que le Maire est également autorisé à déléguer son droit de préemption tel que prévu dans le paragraphe 15 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il expose au Conseil Municipal que l'article L. 211-1 du Code de l'Urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé et rendu public d'instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan.

Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'instaurer le droit de préemption urbain (D.P.U.) sur les secteurs suivants :
- l'ensemble des Zones urbaines et ...
des Zones à urbaniser, situées, sur le territoire communal et figurant au PLU ;
- donne délégation à Monsieur le Maire pour exercer en tant que besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et précise que les articles L. 2122-17 et L. 2122-19 sont applicables ;

- précise que le Maire est également autorisé à déléguer son droit de préemption tel que prévu au paragraphe 15 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- précise que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire quand elle aura fait l'objet d'un affichage en Mairie et une insertion dans deux journaux (La Voix du Nord et l'Observateur) conformément à l'article R. 211-2 du Code de l'Urbanisme ;
- décide que le périmètre d'application du droit urbain sera annexé au PLU conformément à l'article R. 123-13-4 du Code de l'Urbanisme ;

Une copie de la présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI (Nord),
- Monsieur l'Inspecteur Général des finances publiques du Nord,
- Conseil Supérieur du Notariat,
- La Chambre Départementale des Notaires,
- Aux barreaux constitués près du Tribunal de Grande Instance,
- Aux greffes du Tribunal de Grande Instance,

Conformément à l'article R. 211-3 du Code de l'Urbanisme, un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en Mairie et mis à disposition du public conformément à l'article L. 213-13 du Code de l'Urbanisme.

9. Classement de voies privées communales dans le Domaine Public Communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que chaque membre du Conseil Municipal a reçu un tableau élaboré par Monsieur Benoît BRIFFAUT Géomètre expert reprenant, sur le territoire communal, un certain nombre de voies privées communales à caractères de voies et de chemins ruraux ainsi que des voies privées communales à caractère de places publiques. Monsieur le Maire explique qu'il convient de classer ces voies privées dans le domaine public communal. Il précise que ces voies privées figurent sur les plans annexés au tableau. Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Gérard Domise, Adjoint afin qu'il nous apporte quelques explications.

Monsieur Gérard Domise : nous nous sommes rendu compte qu'un certain nombre de voies appartenant à la commune étaient toujours classées dans le domaine privé de la commune. Lorsqu'on sait que la longueur de la voie communale classée entre pour une part importante dans la dotation versée par l'Etat : la dotation globale de fonctionnement, nous avons pris les dispositions afin de régulariser cette situation. C'est Monsieur Benoît Briffaut, Géomètre expert qui s'est chargé de ce travail. Les voies à classer figurent dans le tableau qui vous a été communiqué. Il faut d'autre part, savoir que toutes les voies ne sont pas encore classées. Il reste la rue du Clos Saint Pierre à classer, elle sera rétrocedé après l'achèvement des constructions. Il reste la rue des Violettes prolongée puisque la division parcellaire n'est pas faite. Il reste toujours le chemin particulier qui est toujours la propriété de la sucrerie Téréos. L'ancienne municipalité avait engagé la procédure de rachat à la sucrerie mais cette procédure n'est pas allée à son terme. Alors que la commune pensait être propriétaire ; d'ailleurs nous avons financé les nouveaux feux tricolores à l'intersection du chemin particulier et de la rue du marais alors que cela incombait à la sucrerie. Nous devons donc régulariser ce point. Il reste toutes les voies parallèles à la rue du marais qui desservent les garages. Il y a un gros travail de division parcellaire, d'estimation des domaines et d'actes de vente à réaliser avant de pouvoir classer ces voies dans le domaine public communal. Il reste enfin dans la rue Louise Michel, la voie privée d'accès aux trois maisons construites sur une même parcelle. Le classement dans le domaine public pourra se faire après la rectification d'un acte notarié erroné.

Pour conclure, Monsieur le Maire indique qu'à terme les nouveaux classements conduiront à augmenter encore la dotation de l'Etat.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de classer l'ensemble des voies privées à caractère de voie ou de place publique sur le tableau annexé à la présente dans le domaine public communal.

10. Vente d'un véhicule Renault Express appartenant à la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est propriétaire d'un véhicule Renault Express mis en circulation en 1993 immatriculé BM – 496 –FK qui ne fonctionne plus et qui peut être sorti du parc des véhicules municipaux et mis à la ferraille ou revendu. Monsieur le Maire indique que Monsieur Philippe Pluvinage Agent des services techniques a par courrier du 12 septembre 2011 sollicité la possibilité de racheter le véhicule pour le remettre en état. Il rappelle par ailleurs que les précédents véhicules qui ont été sortis du parc ont été mis à la casse.

Monsieur le Maire précise qu'il ne reste que la carcasse du véhicule, il n'y a plus de moteur. Monsieur Pluvinage remettrait un moteur, le repeindrait bref ferait ce qu'il faut pour la faire rouler.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le devenir de ce véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 12 voix contre 11 voix pour

- décide de faire procéder à la destruction de cet ancien véhicule, comme cela a été fait pour les autres véhicules sortis du parc et ce afin d'éviter tout problème.
- précise que la valeur marchande de cette « épave » est de l'ordre de 200 euros (prix de ferraille).

11. Adhésion de la commune de Marcoing au SIAC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 17 juin 2011, le Conseil Municipal de Marcoing a sollicité son adhésion au SIAC. Il indique ensuite que le Comité Syndical du SIAC a au cours de sa réunion du 22 septembre 2011 émis un avis favorable à cette demande d'adhésion. Celle-ci prendra effet le 1er janvier 2013. Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres du SIAC doivent se prononcer sur cette adhésion et ce dans un délai de 3 mois à dater du 10 octobre 2011.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Marcoing au SIAC à compter du 1er janvier 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Marcoing au SIAC à compter du 1er janvier 2013.

12. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du 22 septembre 2011, le Comité Syndical du SIAC a, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales article L. 2224-5, adopté le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-39 et D. 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIAC nous a adressé le rapport annuel 2010. D'autre part, conformément aux articles D. 2224-3 et 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal avant le 31 décembre 2011 et mis à la disposition du Public en Mairie dans les quinze jours qui suivent cette présentation. Le public devant en être avisé par voie d'affiche apposée en mairie et dans les lieux habituels d'affichage pendant au moins 1 mois. Ces documents sont consultables en mairie.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

13. Modification des statuts du SIAC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 22 septembre 2011, le comité syndical du SIAC a émis un avis favorable à la modification des statuts du SIAC. Monsieur le Maire indique que les anciens statuts datant de 1967 ne sont plus en phase avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur aujourd'hui. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal se prononcera sur l'adoption des statuts modifiés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les nouveaux statuts du SIAC.

14. Demande de subvention des enseignants du Lycée Paul DUEZ pour la participation de trois élèves d'Escaudœuvres de Terminale ES à un voyage d'études à BERLIN en février 2012

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier le 28 novembre 2011 d'enseignants du Lycée Paul Duez qui envisagent d'organiser un voyage en Allemagne en février 2012. L'équipe pédagogique indique dans ce courrier que le voyage d'étude à Berlin est organisé pour les élèves de Terminale ES. Trois élèves d'Escaudœuvres sont concernés par ce voyage. Le coût du voyage est de 370 euros par élève. Le lycée Paul Duez n'a pas les moyens financiers de supporter une telle dépense, c'est pourquoi l'équipe pédagogique sollicite les municipalités concernées c'est-à-dire les communes de résidence des élèves afin qu'elles accordent une participation financière exceptionnelle par élève concerné pour mener à bien ce projet.

Monsieur le Maire indique que ce courrier nous a été adressé par Monsieur Vincent Perlot Professeur d'histoire géographique. Nous l'avons reçu le 5 décembre. Je vous soumetts donc ce courrier car trois jeunes de notre commune sont concernés. Il s'agit d'un voyage éducatif à Berlin. Je me pose la question de savoir si ce type d'aide relève du conseil municipal sachant que si le conseil municipal vote une aide financière, il y aura d'autres demandes de tous les collèges et lycées publics ou privés dans lesquels de jeunes Scaldobrigiens sont scolarisés. Je souhaiterais que le conseil municipal se prononce sur ce point et vous donne la parole.

Je crois bien évidemment que nous n'avons pas compétence pour intervenir financièrement dans ce type d'initiative. Cela relève plutôt de la région pour les lycées, du Conseil Général pour les collèges mais surtout de l'Etat. Je peux comprendre que l'Education Nationale n'a pas trop de moyens financiers et que l'Etat se décharge de plus en plus sur les collectivités territoriales.

Nous avons d'autre part reçu une autre demande pour un élève d'Escaudœuvres scolarisé au collège d'Iwuy.

Monsieur José de Sousa, Conseiller Municipal, demande si les intéressés savent qu'une demande d'aide financière a été faite par leur établissement.

Monsieur le Maire : « Je ne sais pas ».

Monsieur Jean Pierre Vandeville, Conseiller Municipal demande s'ils ont présenté un budget prévisionnel pour demander cette subvention.

Monsieur le Maire : « Les informations que nous avons sont dans le courrier reçu : participation par élève 370 euros nombre d'élèves concernés 48 dont 3 pour Escaudœuvres ».

Monsieur Vandeville indique qu'ils auraient pu au moins présenter une demande en fournissant les informations financières suffisantes pour permettre aux élus de statuer.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de voyage pédagogique dans le détail.

Ce voyage poursuit 4 objectifs :

- **Compléter l'étude de la période de la seconde guerre mondiale** de manière plus concrète et principalement perpétuer la mémoire de la déportation et de la Shoah à l'heure où les derniers témoins de la 2nde guerre mondiale disparaissent peu à peu. Se rendre sur les lieux afin de comprendre l'enchaînement des faits qui ont conduit au phénomène concentrationnaire et à la destruction des juifs d'Europe. Ce sont des parcours historiques qui seront proposés, du Reichstag-Bundestag (redevenu siège du parlement depuis la réunification) au camp de concentration de Sachsenhausen en passant par la villa de Wannsee (lieu de décision de la mise en place de camp d'extermination en 1942). Nous suivrons ainsi les traces des déportés du train de Loos, dernier train de déportés partis de la région le 1^{er} septembre 1944 vers le camp d'Oranienburg – Sachsenhausen. La visite de ce camp sera l'un des temps forts de ce déplacement et aura été préparée en amont par un travail de recherche et de documentation sur le train de Loos, et la rencontre si possible avec un des derniers rescapés de Sachsenhausen.

- **Se rendre dans une ville symbolique des relations internationales** de 1945 à 1990, profondément marqué par la bipolarisation et la guerre froide. Là aussi nous découvrirons les traces de la guerre froide dans cette ville séparée qui en a été le symbole.

- **Favoriser l'ouverture culturelle** de nos élèves du Cambrésis, en permettant à des élèves issus de milieux souvent modestes de vivre une expérience formatrice dans un pays étranger dont ils ne parlent pas forcément la langue. Il s'agit ainsi de profiter de ce moment culturel très important qu'est « La Berlinade », le Festival du film de Berlin, pour permettre à nos élèves de participer à un événement culturel mondial et de prendre conscience de l'importance de la culture dans les rapports entre les peuples. Les élèves de l'option Cinéma audio visuel de notre établissement participeront à ce voyage pour s'en faire les témoins (à travers des courts métrages qui seront réalisés) mais auront aussi l'occasion de toucher du doigt l'un des festivals de cinéma les plus importants au monde.

- **Œuvrer au dialogue européen** en permettant de mieux connaître ce pays à la fois si proche de nous par notre histoire commune et notre coopération économique, et pourtant si méconnu de nos élèves. Espérant une meilleure compréhension de l'histoire de nos deux pays, nous espérons contribuer à la coopération franco-allemande de demain, faire œuvre de paix et travailler aux rapprochements entre les peuples. Nous organiserons notamment une rencontre avec des acteurs de la société civile allemande autour du thème de la réunification et du bilan qu'il est possible d'établir 20 ans après. Nous disposons déjà d'un contact favorable dans ce sens.

Ainsi c'est à travers une intégration complète dans ces lieux chargés d'histoire que nous souhaitons faire mieux comprendre à nos jeunes l'évolution de l'Allemagne contemporaine.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi d'une aide financière sous forme de subvention qui serait versée au Lycée Paul Duez et en déterminera, le cas échéant, le montant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,
20 voix contre, 2 voix pour, 1 abstention.

- Considère que ce type d'aide n'entre pas dans les compétences de la municipalité mais relève de l'Education Nationale.
- Décide de ne pas donner suite à cette demande de participation financière.

15. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association de Boxe Française de Cambrai

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier du 19 octobre 2011, Monsieur Christophe DANDRIEU domicilié 340 rue Jean Jaurès à 59161 ESCAUDOEUVRES a sollicité de la municipalité une subvention exceptionnelle. Cette subvention est destinée à financer l'organisation d'un championnat du monde de Boxe Française qui a eu lieu à Cambrai le 17 décembre 2011. Ce Championnat était organisé par l'Association Cambrésienne de Boxe Française dont Monsieur DANDRIEU fait partie. La jeune Cambrésienne Sylvie Demarle a décroché le titre suprême face à une finlandaise.

Monsieur le Maire, compte tenu du caractère très exceptionnel de cette manifestation sportive demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi d'une subvention au Club organisateur.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Nicole Mory, Adjointe aux sports.

Madame Nicole Mory explique à l'assemblée que Monsieur le Maire a reçu Monsieur Dandrieu Membre du Club Cambrésien de Boxe Française. Monsieur Dandrieu avait alors expliqué que l'organisation de cet événement sportif était une première pour le Cambrésis mais coûtait très cher à mettre sur pied. Monsieur Dandrieu a expliqué qu'il contactait les communes avoisinant Cambrai afin de solliciter des subventions fussent-elles modestes ? En échange des subventions accordées, le Club de Boxe Française propose des animations dans les communes ayant participé financièrement. Pour Escaudœuvres, ils ont proposé de participer au Téléthon 2011 et d'intervenir en 2012 dans les centres sportifs pour faire découvrir la boxe Française aux jeunes de la commune.

Monsieur le Maire estime que le fait d'organiser des stages d'initiation à la Boxe Française dans les centres sportifs compense largement la subvention que la municipalité pourra leur accorder.

Monsieur le Maire propose de leur accorder une subvention exceptionnelle dont le montant sera fixé par l'assemblée.

Monsieur Jean Pierre Vandeville, Conseiller Municipal demande si ce club a communiqué le budget prévisionnel de cette manifestation. Monsieur le Maire : « non pas directement mais le budget a largement été détaillé dans la presse ».

Monsieur le Maire indique que la municipalité de Cambrai a versé 3 000 euros de subvention ; le budget d'organisation annoncé dans la presse était de l'ordre de 15 000 euros.

L'association mise sur 1500 entrées payantes. Ses places coutent 15 et 20 euros selon l'emplacement et 10 euros pour les places réservées avant la soirée.

Monsieur Vandeville indique que la ville de Cambrai a du participer à l'installation de la Salle Vampoulle.

Madame Mory précise qu'il y a eu des frais annexes importants tels que la venue de la Finlandaise, des arbitres, l'arbitrage, l'hébergement

Monsieur le Maire indique que Mademoiselle Demarle a du toucher 600 euros pour sa victoire au championnat du monde.

Monsieur Vandeville précise que lorsqu'un athlète, quelque soit la discipline, remporte le titre suprême il perçoit une « prime » de l'Etat. Il rappelle à cet effet que Monique Amghar championne du monde de karaté en 1990 a du recevoir à l'époque 50 000 francs de l'Etat.

Monsieur Vandeville rappelle que pour nos associations on leur demande des comptes détaillés, on pinaille, et là on ne demande rien !

Monsieur Gérard Domise, Adjoint aux finances rappelle qu'il s'agit en l'espèce d'une subvention tout à fait exceptionnelle dont le montant sera de toute façon modeste.

Monsieur Domise propose d'ailleurs d'accorder 300 euros à ce club. Escaudœuvres étant 10 fois moins important que Cambrai.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point. Tout d'abord, quels sont ceux qui sont favorables à l'octroi d'une subvention à l'association de Boxe Française de Cambrai.

A l'issue du vote, le conseil municipal est pour le versement d'une subvention exceptionnelle à la majorité : 5 abstentions.

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur le montant proposé par Monsieur l'Adjoint aux finances soit 300 euros.

A l'issue du vote, le conseil municipal est pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 euros, à la majorité 5 abstentions. Le maire dit que la dépense sera imputée au compte 6574 du budget communal.

Monsieur Vandeville aurait souhaité voter une subvention plus importante.

16. Demande de subvention exceptionnelle (avance) par le Hockey Club D'Escaudœuvres

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier du 4 octobre 2011, Monsieur le Président du Hockey Club d'Escaudœuvres informe le Conseil Municipal des difficultés financières rencontrées par le Club et ce malgré la subvention municipale 2011 de 35 000 euros et 101 000 euros de recettes diverses. Cette situation s'explique par le coût très important des déplacements des équipes : près de 30 000 euros. Afin d'éviter de recourir à un emprunt préjudiciable pour les finances du Club en raison des taux d'intérêts élevés, Monsieur le Président, sollicite de la municipalité une avance exceptionnelle sur la subvention 2012 de 5 000 euros.

Monsieur Gérard Domise, Adjoint aux finances et trésorier du club donne toutes informations à l'assemblée justifiant cette demande d'avance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accorder une avance exceptionnelle sur la subvention 2012 de 5 000 euros au Hockey Club d'Escaudœuvres.
- Dit que les crédits figurant au budget 2012 au compte 6574.

17. Mise en place d'un projet de Grande Randonnée Pédestre GRP dans le Cambrésis

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général du Nord développe et valorise l'offre de randonnées sur le territoire du Département. Un projet de grande randonnée pédestre est actuellement mise en place dans le Cambrésis. La procédure d'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des boucles retenues est actuellement instruite auprès des différentes communes concernées et il convient désormais d'établir une liaison entre chacune de ces boucles pour un maillage cohérent du territoire. Le territoire communal n'est pas concerné par le tracé de la liaison entre les boucles 4 et 5.

Monsieur le Maire précise qu'il aurait été beaucoup plus judicieux que ce tracé emprunte le chemin de Halage le long du canal jusqu'à Ramillies ou il opérera la jonction avec la boucle 4.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette position.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Est contre le projet de liaison tel qu'il existe aujourd'hui
- Demande à ce que le tracé soit modifié pour emprunter le chemin de Halage le long du canal jusqu' à Ramillies lieu de jonction avec la boucle 4. Ce tracé a l'avantage de longer une zone humide classée en znieff et une zone naturelle sensible classée par le Conseil Général du Nord.

La séance est levée à 20 heures 15.